



à l'attention des membres
du Bureau de la CGAS

Notre réf. 485-CoT

Genève, le 14 mai 2001

8 mois de facturation de la Phaser 600 et rapport d'exploitation

Chère et chers collègues,

Il est temps de faire le point sur cette partie de mes activités: je me suis trouvé opérationnel sur l'imprimante l'été passé après 150 heures de recherche d'acquisition machine, logiciels et de tests (effectuées après l'horaire ou le week-end). J'ai pu récupérer chez Bricologie deux Macintosh Quadra 650 de 1992 avec des écrans de 15 pouces. Je réalise la mise en page dans mon bureau sur l'une de ces machines, l'autre étant utilisée pour envoyer les fichiers sur la Phaser 600. Les 5 types de logiciels utilisés m'ont été fournis par coMedia ou l'API. Ce n'est que début septembre 2000 que nous avons pu commencer à facturer nos travaux.

1. Nous avons acheté des consommables pour 1600 fr avec la machine, 2768 fr jusqu'à fin 2000 et 1234 fr jusqu'à ce jour; soit en tout 5600 fr. Nous avons pu en facturer pour $(1761+4612)= 6374$ fr. La **différence positive de 774 fr** tient au fait que les consommables sont facturés prix coûtant+20% pour la gâche-risque.

2. Mes projections d'amortissement étaient de 250 heures sur trois ans pour 7200 fr d'investissement de départ en machine et matières premières. Il nous fallait donc travailler 85 heures par année pour couvrir nos investissements. Il ressort des tableaux en annexe que nous avons pu facturer sur huit mois: 101 heures d'amortissement à 28 fr et 121 heures de travail à 42 fr. Les 4/5e des heures que j'ai passées pour la réalisation de ces travaux l'ont été en dehors de mon horaire, à titre de militantisme - je n'en demande pas rétribution. Notons par ailleurs que nous ne facturons pas d'amortissement aux composantes CGAS. En l'état nous sommes donc sur la période considérée avec un **rendement d'environ 185% en terme d'utilisation**.

3. Les positions CGAS (*) pour propres travaux s'élèvent sur la période considérée à 1589,45 francs. Ce montant étant déduit des factures $(4746.70+7396.45-6374 -1589.45)=$ nous laisse un **bénéfice 4179 fr**.

Il est juste de signaler que nous avons eu des frais de réparation, ils font l'objet d'un contentieux puisque j'espère obtenir leur couverture par la garantie. Sans cela on devrait compter sur une dépense maximale de 1300 francs.

Annexes: trois tableaux A4

Claude REYMOND, secrétaire CGAS